

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 29 juin 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Thomas LAMAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.61/06.20

Objet : Quartier du Toupin

Echange de terrains entre CDC Habitat Social (Ex. La Plaine Normande) et la Ville de Lillebonne

Délibération n°: D.61/06.20

Objet : Quartier du Toupin

Echange de terrains entre CDC Habitat Social (Ex. La Plaine Normande) et la Ville de Lillebonne

Monsieur GIMAY indique que dans le cadre de sa politique de cession des logements dont elle est propriétaire, quartier du Toupin à Lillebonne, CDC Habitat Social souhaite redécouper de façon cohérente certaines parcelles. Afin d'éviter une privatisation des espaces de stationnement public, situés face aux logements concernés, il est nécessaire de procéder à un échange de parcelles entre la Ville de Lillebonne et CDC Habitat Social.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L1111-4, qui précise que les collectivités territoriales peuvent acquérir des biens immobiliers par voie d'échange,

Considérant le relevé de décision du Directoire de CDC HABITAT SOCIAL en date du 26 Janvier 2020, qui donne un avis favorable à la réalisation d'un échange de parcelle avec la Ville de Lillebonne,

Considérant que la cession de logements situés quartier du Toupin nécessite un redécoupage des lots afin de permettre la conservation d'espaces de stationnement public,

Considérant que ledit échange concerne :

- **pour CDC HABITAT SOCIAL les parcelles cadastrées :**

- BP N°135 p pour une contenance de 11 m²,
- BP N°135 p pour une contenance de 10 m²,
- BP N°135 p pour une contenance de 20 m²,
- BP N°135 p pour une contenance de 11 m²,

Soit : 52 m²

- **pour la Ville de Lillebonne les parcelles cadastrées :**

- BP N°358 p pour une contenance de 6 m²,
- BP N°359 p pour une contenance de 14 m²,
- BP N°355 p pour une contenance de 2 m²,

Soit : 22 m²

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'échange des parcelles BP N°135 p pour une contenance de 11 m², BP N°135 p pour une contenance de 10 m², BP N°135 p pour une contenance de 20 m², BP N°135 p pour une contenance de 11 m², dont CDC HABITAT SOCIAL est propriétaire avec les parcelles BP N°358 p pour une contenance de 6 m², BP N°359 p pour une contenance de 14 m², BP N°355 p pour une contenance de 2 m², dont la Ville de Lillebonne est propriétaire,

Délibération n°: D.61/06.20

Objet : Quartier du Toupin
Echange de terrains entre CDC Habitat Social (Ex. La Plaine Normande) et la Ville de Lillebonne

- d'approuver la gratuité de cet échange, étant précisé que les frais d'honoraires seront pris en charge par CDC HABITAT SOCIAL,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



